

Budget—M. Chrétien

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a eu un peu plus tôt dans la journée certaines discussions à ce sujet et il a été précisé que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) était retenu par les travaux d'un comité cet après-midi, ce qui l'empêcherait de pouvoir présenter ce bill. Peut-être y en a-t-il un autre à appeler.

S'il n'y en a pas d'autre, la Chambre pourrait en profiter pour passer à mon bill d'abolition du Sénat.

M. l'Orateur: Faut-il comprendre dans ces conditions que le bill inscrit au nom du député de Nickel Belt est reporté?

Des voix: D'accord.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je tirer le gouvernement de difficulté. Il y a au *Feuilleton* un bill inscrit à mon nom et qui concerne les démarcheurs parlementaires. Il y a peut-être moyen de passer aux bills privés. Si ce n'est pas possible ou ne convient pas, je pense qu'étant donné qu'il y aura le budget ce soir et que beaucoup de députés s'y préparent, il serait à propos de dire qu'il est 6 heures.

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 4 h 59.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

—Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir présenter à la Chambre une évaluation de l'état de l'économie canadienne et mes propositions pour l'améliorer.

Ces dernières semaines, je me suis rendu dans diverses régions du pays. Je me suis entretenu avec beaucoup de Canadiens—mes collègues des provinces, des hommes d'affaires, des dirigeants syndicaux, des économistes et de simples citoyens. Partout, on m'a dit que le budget devait être responsable, qu'il devait créer un climat de stabilité et de certitude dans le pays et qu'il devait viser à réduire les coûts, y compris ceux de l'État.

[M. l'Orateur.]

[Traduction]

Situation et perspectives économiques générales

J'aimerais d'abord examiner notre situation économique actuelle. L'économie a beaucoup progressé en 1978, quoique les résultats aient été inférieurs à ceux que j'escomptais.

Il est vrai que l'emploi a fortement augmenté: en octobre, le nombre de Canadiens employés par rapport au même mois l'an dernier avait augmenté de 362,000. Il y a maintenant une plus forte proportion de Canadiens au travail que par le passé. Mais le taux de chômage est encore trop élevé.

La croissance nominale du produit national brut devrait être voisine des 11 p. 100 que je prévoyais lors du budget d'avril. Cependant, les prix ont augmenté davantage et la croissance de la production a été moins forte que prévu.

Le prix des articles que nous produisons devrait augmenter d'environ 6½ p. 100. La hausse de la production devrait être proche de 4 p. 100. La croissance de l'économie canadienne a été lente au premier trimestre, au moment où l'économie américaine souffrait de la grève des charbonnages. Depuis, nous n'avons pas pu rattraper entièrement le terrain perdu à ce moment.

L'indice des prix à la consommation s'est élevé plus vite que prévu. En septembre, il dépassait de 8.6 p. 100 son niveau d'un an auparavant. Cette reprise de l'inflation n'est pas due à l'accélération de la hausse de nos revenus ou de nos coûts intérieurs, mais à la hausse du prix de l'alimentation et au fléchissement du dollar.

Cette hausse accélérée des prix à la consommation a ralenti le taux de croissance des revenus réels et du pouvoir d'achat des Canadiens. Par conséquent, la consommation s'est accrue moins vite qu'on l'espérait, ce qui est la principale cause du manque de croissance. En termes réels, la consommation a progressé cette année de 3½ à 4 p. 100. Il y a plus d'emplois et les impôts sur le revenu des particuliers ont été réduits. Les réductions temporaires des taxes de vente provinciales, financées en grande partie par mon budget d'avril dernier, ont stimulé l'économie. Cependant, la hausse du prix de l'alimentation et des autres biens de consommation importés a affaibli la portée de ces stimulants.

Depuis le sommet de Bonn, plusieurs pays ont pris des mesures de relance économique. On s'attend à ce que la croissance à l'extérieur de l'Amérique du Nord soit plus rapide en 1979 qu'en 1978, mais qu'elle ralentisse aux États-Unis. Pour l'an prochain, on prévoit une expansion économique plus rapide au Canada que chez notre voisin du Sud. Cependant, comme l'économie de notre principal partenaire commercial progressera plus lentement, il nous sera difficile de résorber la sous-utilisation de notre économie. En outre, notre balance commerciale ne s'améliorera pas aussi vite qu'elle le devrait, compte tenu de l'amélioration de notre compétitivité, mais elle sera meilleure que cette année. Dans ces circonstances, il nous faut améliorer notre accès aux marchés des autres pays, notamment de ceux qui continuent d'enregistrer d'importants excédents commerciaux. Le succès des négociations commerciales du GATT reste d'une importance vitale pour nous. Dans nos relations bilatérales avec les autres pays, nous insisterons pour obtenir de meilleures possibilités commerciales.

Nous avons traversé une période marquée par de fortes perturbations de marchés financiers internationaux. Le dollar américain a subi de fortes pressions à la baisse. Le gouvernement des États-Unis a pris des mesures pour corriger la situation, notamment en majorant fortement les taux d'intérêt. Notre propre situation a été rendue nécessairement plus difficile par la hausse des taux d'intérêt qui a accompagné nos efforts pour contrôler le taux d'expansion monétaire et maintenir un rapport adéquat avec les taux d'intérêt à l'étranger.

[Français]

Conditions de la croissance future

Bien que nous ayons connu des revers et des difficultés, je tiens à souligner que depuis l'entrée en vigueur du programme de lutte contre l'inflation en 1975, le Canada a fait de grands progrès, dans la réalisation des éléments essentiels à une croissance soutenue au cours des années 80.

Au cours des trois dernières années, la Banque du Canada a progressivement réduit le taux de croissance de la masse monétaire. Elle a fixé des objectifs d'expansion monétaire, elle les a réduits par étapes, et elle a constamment réussi à les respecter.

Les dépenses de toutes les administrations publiques ont été rigoureusement contrôlées. Depuis 1976-1977, la croissance des dépenses fédérales totales a été maintenue en deça de celle du produit national brut, en grande partie grâce au leadership de mon collègue, le président du Conseil du Trésor.

Le plafond des dépenses totales pour l'an prochain a été fixé à 52,6 milliards de dollars, soit une hausse de 8,9 p. 100 par rapport au plafond de cette année. Cette hausse est nettement inférieure à la croissance prévue du PNB. Un grand nombre de programmes devront se contenter de moins de ressources réelles; certaines activités ont été éliminées. Nous devons ralentir la croissance rapide de nos transferts aux provinces. Même avec ces mesures, notre budget des dépenses est soumis à rude épreuve par le coût croissant de nos programmes statutaires, notamment le service de la dette publique. Nous ne devons pas faiblir dans notre détermination de contrôler étroitement nos dépenses.

Le taux moyen des hausses salariales a été ramené d'un sommet de 15 p. 100 à 6 p. 100 pour la dernière année de contrôle. Je n'attribue pas ce résultat entièrement à notre politique des prix et des revenus, car un certain ralentissement se serait produit de toute façon. Je suis cependant convaincu que les contrôles qui y ont contribué, et les économistes qui ont étudié soigneusement la question semblent être du même avis.

Tandis que nous parvenions à mieux maîtriser les coûts intérieurs, le fléchissement du dollar a compensé la perte de compétitivité dont nous avions souffert au début de la décennie. Les entreprises canadiennes sont maintenant en bonne posture pour accroître leurs ventes à l'étranger et reconquérir la part des marchés intérieurs dont s'étaient emparés leurs concurrents étrangers. Cela se produit déjà. Les statistiques favorables du commerce pour septembre portent à croire que nous aurons, cette année, un excédent commercial d'environ 4 milliards de dollars.

Politique industrielle

Ce sont, monsieur le président, nos industries manufacturières qui bénéficient le plus de cette amélioration de notre compétitivité. Ce sont elles qui avaient souffert le plus de la dégradation de notre compétitivité internationale. La baisse de la production et de l'emploi dans le secteur manufacturier était inquiétante, mais les dernières statistiques montrent un redressement au cours de la dernière année.

En août, la production manufacturière était de 7 p. 100 supérieure à celle de l'année précédente. Les commandes sont montées en flèche. Le taux d'utilisation des capacités de production est remonté à 86,4 p. 100, chiffre supérieur à la moyenne à long terme. En octobre, le nombre d'emplois dans ce secteur était en hausse de 110,000, soit de 5,7 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Le gouvernement, étant conscient de l'importance stratégique du secteur manufacturier, l'a soutenu de diverses façons: par la fiscalité, par la Société pour l'expansion des exportations, par la Banque fédérale de développement et par le Programme d'expansion de l'entreprise. Dans le cadre de la réaffectation des dépenses fédérales annoncée le 8 septembre, nous avons prévu 300 millions de plus pour aider l'industrie à exploiter de nouveaux marchés, à mettre au point des techniques nouvelles et à se réorganiser pour relever les défis qui l'attendent. Cette mesure renforcera celles des deux derniers budgets qui prévoyaient de généreux encouragements fiscaux à la recherche et au développement.

Je ne crois pas vraiment à l'existence d'une seule et unique grande stratégie industrielle dans une économie de marché régie par la concurrence. Nous devons toutefois appliquer un ensemble de politiques industrielles sensées, visant à fournir un cadre favorable à toutes les industries et des encouragements spécifiques adaptés aux besoins particuliers. Le gouvernement a fait beaucoup de progrès dans cette voie, et je me propose d'aller encore plus loin ce soir.

Le processus de consultation entre les entreprises, les syndicats et le gouvernement, entamé par mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, contribue grandement à l'élaboration de notre politique industrielle.

● (2012)

[Traduction]

Énergie

La situation est également encourageante dans un autre secteur fondamental de l'économie, le secteur énergétique. L'augmentation massive des prix mondiaux de l'énergie, au début de la décennie, a causé beaucoup de difficultés à tous les pays consommateurs. Étant relativement bien pourvus en ressources énergétiques, nous avons pu amortir le choc en laissant les prix augmenter progressivement. Simultanément, nous avons offert de généreux encouragements pour stimuler la mise en valeur de nouvelles sources énergétiques, tandis que nous mettions en place un certain nombre de mesures de conservation pour limiter la demande.

Nos politiques portent fruit. Par comparaison avec la situation d'il y a seulement deux ans, les perspectives d'autonomie énergétique et la contribution de ce secteur à notre économie sont des plus encourageantes.

Budget—M. Chrétien

Cela s'applique à toutes nos grandes ressources énergétiques, mais plus particulièrement au pétrole et au gaz naturel.

D'après l'Office national de l'énergie, les expéditions de pétrole domestique à Montréal peuvent continuer au moins jusqu'en 1995 et les exportations de pétrole léger pourraient être maintenues au niveau de 55,000 barils par jour pendant trois ans. Par comparaison avec les prévisions de l'Office en 1977, ces nouveaux chiffres indiquent, pour l'ensemble des trois prochaines années, la possibilité d'une amélioration de notre balance commerciale de plus de 2 milliards de dollars.

Je rappellerai aux députés que l'Office canadien de l'énergie tient des audiences sur la question relative à l'offre et la demande de gaz naturel, et on s'attend à ce qu'il fasse rapport en février. Il apparaît de plus en plus que nos réserves de gaz naturel sont beaucoup plus importantes que nous les avions estimées il y a quelques années, et qu'elles seront suffisantes pour satisfaire à nos besoins intérieurs prévisibles. Mais la dimension totale de nos réserves reste encore à déterminer. La priorité devra être donnée à l'expansion de l'utilisation du gaz au Canada. En soi, ceci aura pour effet de remplacer du pétrole importé. Ces nouvelles perspectives gazières produiront des effets bénéfiques considérables sur notre commerce extérieur. Par exemple, la production supplémentaire de 500 millions de pieds cubes par jour, qu'elle serve à remplacer le pétrole importé ou à l'exportation, augmenterait notre excédent commercial de 500 millions de dollars par an.

Rétablissement de la confiance dans l'économie

Tous ces facteurs contribuent à rétablir la confiance en nos perspectives à moyen terme, comme j'ai pu m'en apercevoir lors de mes consultations avant le budget. On croit de plus en plus que le Canada est capable de se lancer dans la période d'expansion soutenue que j'ai décrite à la conférence des premiers ministres en février.

Il ne faudrait pas sous-estimer la vigueur des forces expansionnistes à l'œuvre. Notre dollar plus concurrentiel stimule vigoureusement une saine croissance économique. Non seulement cela améliorera nos résultats commerciaux, mais il en résultera aussi une augmentation des investissements à mesure que les entreprises canadiennes accroîtront leur capacité de production et moderniseront leur équipement pour profiter de possibilités nouvelles.

Une enquête récente a révélé que 300 grandes sociétés prévoient accroître leurs investissements de 16 p. 100 l'an prochain. Même si l'on tient compte de l'augmentation des coûts, ce chiffre représente une progression d'environ 8 p. 100 du volume des investissements. Je suis heureux de constater que les entreprises procèderont en 1979 aux investissements dont le pays aura besoin au cours des années 80. Nous devrions faire tout notre possible pour stimuler cette évolution. Nous devons répondre aux problèmes particuliers auxquels certains secteurs de l'économie devront faire face. Nous devons redoubler d'efforts pour encourager l'investissement et la croissance dans les régions les moins favorisées.

Perspectives de coûts et de prix

Dans l'immédiat, cependant, notre principale tâche est de préserver l'amélioration de notre compétitivité au moment où nous sortons du contrôle obligatoire des prix et des revenus. Le décontrôle n'est jamais chose facile; notre méthode d'abolition progressive des contrôles vise à réduire au minimum les risques d'une flambée des coûts et des prix. Cela est d'autant plus

difficile que nous avons fait face à une augmentation du coût de la vie due non à l'accélération des coûts intérieurs, mais à l'augmentation des prix des aliments et à la baisse du dollar.

Ces facteurs défavorables sont en régression. Nous avons déjà constaté, en août et en septembre, une certaine baisse des prix des aliments qui s'est traduite par un répit bienvenu dans la hausse du coût de la vie. On prévoit désormais une plus grande stabilité des prix si les récoltes sont normales dans le monde.

● (2022)

Il y a lieu de croire que l'importante correction du taux de change qu'a exigé le rétablissement de notre compétitivité est maintenant terminée.

Cela ne peut avoir des effets durables que si la hausse du prix des importations et des produits liés aux exportations n'entraîne pas une nouvelle vague d'augmentations successives des salaires et des prix au Canada.

Une plus grande stabilité des prix alimentaires et du taux de change signifieront que nous aurons toutes les chances de voir baisser le taux d'inflation, même s'il faut s'attendre à une hausse du coût de la vie en octobre. Cette dernière sera principalement due à l'expiration des réductions des taxes de vente provinciales. Cependant, cela ne devrait être qu'une interruption temporaire de la tendance, à moins que nous, Canadiens, nous montrions déraisonnables dans nos revendications salariales.

L'an dernier, les augmentations de salaire ont été moins fortes au Canada qu'aux États-Unis. Jusqu'ici, les hausses négociées après la levée des contrôles n'accusent qu'une très faible accélération. Je félicite les travailleurs et les entreprises pour leur sens des responsabilités. Une amélioration de la capacité de concurrence signifie une augmentation du nombre d'emplois. Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus, en février, sur le fait que la rémunération dans la Fonction publique suivra celle du secteur privé au lieu de la précéder.

J'exhorte les Canadiens à faire preuve de discipline dans leurs revendications salariales. Je dois souligner que les travailleurs canadiens n'ont pas souffert au cours des trois dernières années. Le revenu disponible réel par personne employée au Canada s'est élevé de plus de 7 p. 100, tandis qu'aux États-Unis il diminuait de presque 2 p. 100 au cours de la même période.

Même dans ces conditions, il y a un certain risque de déclencher une spirale des prix et des salaires qui réduirait à néant tous les progrès que nous avons réalisés. Dès que possible, il nous faudra ramener le taux d'inflation à 6 p. 100, mais il ne suffira pas de stabiliser l'inflation à ce niveau. Cette dernière doit continuer de baisser si nous voulons obtenir des résultats économiques vraiment bons.

[Français]

Choix de politique fiscale

J'ai maintenant brossé la toile de fond économique de ce budget, telle que je la vois. Pour savoir quelles mesures fiscales je devrais apporter, il fallait évidemment savoir de quelle marge de manœuvre je disposais.

J'ai entendu toute une gamme d'opinions sur cette question au cours de mes consultations. On m'a pressé de réduire massivement les impôts afin de stimuler l'économie. Vu les forces expansionnistes déjà à l'œuvre, je ne pense pas que cela

soit sage, en particulier à un moment où nos besoins de liquidités sont tellement élevés.

On m'a également dit que je ne devrais prendre aucune mesure qui augmenterait les besoins financiers au-delà des 9.7 milliards de dollars déjà prévus pour 1979-1980. Cependant, il faut agir dès maintenant pour encourager les investissements de manière à satisfaire les besoins des secteurs et des régions et garder des coûts concurrentiels, tout en diminuant nos besoins de financement.

Grâce à nos efforts pour diminuer nos dépenses, je crois disposer d'une certaine marge de manœuvre et je pense que nous devrions partager ces économies avec le public.

J'aimerais maintenant exposer les mesures fiscales que je propose ce soir, en commençant par l'impôt sur le revenu des particuliers.

Impôt sur le revenu des particuliers

Monsieur le président, l'indexation des exemptions personnelles et des tranches d'imposition est un des aspects remarquables du régime fiscal des particuliers au Canada. Le Canada est l'un des très rares pays industrialisés à offrir cette indexation en fonction du coût de la vie. Depuis son entrée en vigueur en 1974, l'indexation a réduit les impôts des Canadiens de plusieurs milliards de dollars.

Je désire annoncer que le facteur d'indexation pour 1979 sera de 9 p. 100. Par conséquent, le total des exemptions personnelles pour une famille de quatre personnes, par exemple, augmentera de \$490 pour atteindre \$5,970. L'indexation portera également le crédit d'impôt pour les enfants de \$200 à \$218 par enfant, payable au printemps de 1980.

L'indexation réduira d'environ 1.2 milliard de dollars les impôts fédéraux payés par les Canadiens pour l'année d'imposition 1979. Elle réduira de quelque 400 millions de dollars les impôts sur le revenu dans les provinces ayant un accord de perception fiscale avec le gouvernement fédéral. Ces réductions automatiques feront que les Canadiens consacreront une plus faible proportion de leur revenu à l'impôt l'an prochain.

Je désire annoncer une autre mesure relative à l'impôt sur le revenu des particuliers. Les contribuables salariés ont actuellement droit de réduire 3 p. 100 de leur salaire pour les frais relatifs à un emploi, jusqu'à un maximum de \$250. Je propose de doubler ce maximum, qui passerait ainsi à \$500 à partir de l'année d'imposition 1979.

La plupart des travailleurs canadiens profiteront de cette mesure. Selon les estimations, elle leur fera économiser 270 millions de dollars en impôt au cours de l'année 1979-1980.

Lors du dernier budget, les députés étaient préoccupés par l'imposition des revenus provenant des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Cette préoccupation portait sur la situation qui se présente lorsque les deux parents meurent, laissant derrière eux des enfants mineurs ou invalides. J'ai étudié cette question, et je propose maintenant de modifier les dispositions en faveur de ces enfants.

Primes d'assurance-chômage

Les employés et les employeurs bénéficieront aussi d'une réduction de primes d'assurance-chômage. J'ai le plaisir d'annoncer, au nom de mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, que le taux hebdomadaire de primes pour les employés passera, en 1979, de \$1.50 par \$100 de gains assurables à \$1.35, soit une diminution de 10 p. 100. Pour les employeurs, le taux sera ramené de \$2.10 à \$1.89. Cette

Budget—M. Chrétien

mesure aura pour effet d'augmenter la paye nette et de réduire les frais des employeurs de quelque 300 millions de dollars en 1979.

Les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers, l'augmentation de la déduction pour les frais liés à l'emploi et la réduction des primes d'assurance-chômage permettront aux Canadiens de disposer d'environ 2 milliards de plus en 1979. La grande majorité des Canadiens sont maintenant conscients de l'effet inflationniste d'une hausse trop rapide des revenus monétaires. Je crois qu'ils tiendront compte de cette amélioration de leur revenu disponible lors de leurs demandes salariales au cours de l'année à venir.

[Traduction]

Changements structurels au régime fiscal

Monsieur le président, j'aimerais maintenant proposer d'importants changements structurels dans notre fiscalité. Un régime fiscal stable est essentiel à la croissance et au développement économiques. Ce régime doit aussi être équitable. Il doit encourager l'initiative et l'esprit d'entreprise. Les défauts du système et les abus non réprimés conduisent à des injustices. Les encouragements fiscaux particuliers qui manquent leur but font plus de mal que de bien. Aussi la stabilité du régime fiscal ne peut-elle signifier son maintien absolu.

Nous devons réétudier constamment notre régime fiscal. Ce soir, je rends publiques deux études importantes effectuées par mes fonctionnaires. L'une est à l'origine de la décision prise par le gouvernement d'instituer le crédit d'impôt remboursable à l'égard des enfants, tandis que l'autre compare de façon approfondie les régimes fiscaux du Canada et des États-Unis. Monsieur le président, cette deuxième étude détruit un mythe, car elle montre de manière probante que le régime fiscal des particuliers au Canada se compare avantageusement avec celui des États-Unis. Elle montre également que notre régime fiscal des entreprises est très concurrentiel. Notre système est fondamentalement adéquat. Il doit cependant subir certaines modifications, dont quelques-unes vont dans le sens d'un allègement et d'autres non.

● (2032)

Fiscalité indirecte

En premier lieu, il convient d'apporter certains changements aux taxes fédérales de vente et d'accise. Certaines mesures fiscales visant à favoriser la conservation de l'énergie n'ont pas les effets voulus.

A mon avis, la taxe spéciale d'accise de 10 p. 100 sur les moteurs marins et les avions particuliers, de même que la taxe de 5 p. 100 sur les motocyclettes, ont des effets négatifs sur l'économie. Leur contribution à la conservation de l'énergie n'a été que modeste. Je propose donc leur élimination, à compter de ce soir. Simultanément, je voudrais mettre sur un pied d'égalité tous les utilisateurs d'essence non commerciaux. Je propose donc d'étendre la taxe d'accise spéciale de 7c. le gallon à l'essence pour les vols non commerciaux.

Pour favoriser la conservation de l'énergie, les contre-portes, les contre-fenêtres et les dispositifs de commande à minuterie ont été exemptés de la taxe fédérale de vente. Ces exemptions se sont révélées extrêmement difficile à contrôler et à administrer. Par exemple, la plupart des vitres utilisées dans les constructions nouvelles sont maintenant exemptes de la taxe, même si elles économisent moins d'énergie qu'une construction en mur plein qui, elle, est imposable. Ces exemptions seront

Budget—M. Chrétien

donc supprimées à compter de ce soir. L'exemption de la taxe de vente pour les matériaux d'isolation thermique sera limitée aux produits qui ont de réelles propriétés isolantes. Les chauffe-eau fonctionnant à l'énergie solaire seront exemptés de la taxe. Ces mesures accroîtront l'efficacité du programme fédéral de conservation de l'énergie.

Taxe sur le transport aérien

La taxe sur le transport aérien aide actuellement à financer de plus en plus de services dans les aéroports. Malheureusement, les coûts de ces services augmentent rapidement. Mon collègue le ministre des Transports (M. Lang) m'a prié de prendre des mesures pour améliorer le recouvrement des coûts. Je propose donc que la taxe passe à 15 p. 100 du prix du billet, avec un maximum de \$15, pour les vols au Canada et aux États-Unis. Pour les vols internationaux, la taxe passera à \$12, avec possibilité d'une augmentation ultérieure à \$15. Cette mesure représente une nouvelle étape dans le processus permanent visant à transférer le coût des services du contribuable à l'utilisateur des aéroports. Ces augmentations entreront en vigueur après le 31 mars 1979.

Droits de douane

Je ne proposerai aucune modification du tarif douanier dans ce budget, en partie parce que les négociations commerciales multilatérales en sont arrivées à une étape critique. Toutefois, je compte déposer prochainement un nouveau tarif douanier portant sur les fruits et légumes.

Dans mon dernier budget, j'ai annoncé que nous entamions des négociations à l'égard de ces produits avec nos partenaires commerciaux, à la lumière d'une étude exhaustive de cette industrie par la Commission du tarif. Ces négociations ont avancé rapidement et devraient être terminées bientôt.

Impôt sur le revenu des sociétés

J'aimerais maintenant proposer plusieurs modifications structurelles importantes au régime fiscal des entreprises.

Grâce aux encouragements fiscaux instaurés par ce gouvernement au cours des dernières années, les petites entreprises bénéficient d'un régime fiscal très favorable au Canada. Les petites sociétés privées sous contrôle canadien payent moins de la moitié du taux normal d'impôt fédéral sur les sociétés. Les dividendes qu'elles versent donnent droit au généreux crédit d'impôt pour dividendes. Par conséquent, l'impôt total sur le revenu des petites entreprises constituées en société est inférieur à l'impôt qui frappe le revenu d'un particulier qui gagne le même montant en salaire et traitement.

Monsieur le président, la générosité même de ces dispositions nous oblige à veiller à ce qu'elles répondent à leur but. Certains particuliers ont réorganisé leurs affaires uniquement pour que leur revenu personnel, professionnel ou de placement soit imposable au taux réduit offert aux petites entreprises. Il ne serait pas juste de laisser cette pratique se perpétuer.

Je propose de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de manière à réserver le taux réduit d'imposition des sociétés aux petites entreprises qui doivent réellement en bénéficier, c'est-à-dire les entreprises s'occupant de fabrication, de transformation, d'extraction minière, de construction, d'agriculture, de pêche, d'abattage forestier, de transport, de vente en gros ou au détail ainsi que d'autres activités définies. De cette façon, les encouragements fiscaux seront maintenus pour les petites entreprises qui ont besoin de capitaux pour se développer et créer des emplois. La nouvelle mesure s'appliquera à partir de la prochaine année d'imposition.

[M. Chrétien.]

J'ai également conclu qu'il fallait changer le régime fiscal des obligations à intérêt conditionnel et des actions privilégiées à terme. Ces titres sont actuellement considérés comme des actions aux fins de l'impôt, bien qu'ils soient essentiellement des titres de créances. Par conséquent, le revenu que les banques et les autres institutions financières tirent de ces titres est exempté de l'impôt. Ceux-ci servent en majeure partie à financer un nombre relativement restreint de grandes sociétés canadiennes ou multinationales. Leur utilisation se traduit par un manque à gagner considérable pour le gouvernement fédéral et les provinces. Cette question me préoccupait, comme elle préoccupait mes homologues des provinces.

Les modifications proposées s'appliqueront généralement aux titres de ce genre émis à partir de demain. Elles ne valent pas pour les émissions déjà réalisées ou engagées. Elles ne modifieront pas non plus le régime fiscal des actions ordinaires et des actions privilégiées ordinaires.

Je propose d'autres changements structurels à caractère technique dans un avis de motion des voies et moyens que je dépose ce soir. L'un des principaux changements est l'élargissement de la déductibilité des frais de souscription de titres.

Politique sectorielle et régionale

Monsieur le président, une structure industrielle forte est indispensable pour l'avenir du Canada. J'ai tiré grand avantage des consultations sectorielles auxquelles j'ai déjà fait allusion.

Les recommandations des 23 groupes d'étude sectoriels et le rapport du Comité du deuxième niveau ont été soigneusement examinées par mon ministère. Les renseignements supplémentaires contiennent un résumé et une analyse des propositions fiscales formulées dans ces rapports. Suite à des recommandations, des entreprises et des syndicats, je désire maintenant proposer des mesures visant à améliorer l'efficacité, à réduire les coûts et à promouvoir une meilleure répartition de l'activité économique entre les régions.

Crédit d'impôt à l'investissement

Ma première proposition porte sur le crédit d'impôt à l'investissement. Depuis 1975, ce dernier favorise l'expansion et la modernisation des entreprises. Sa date d'expiration prévue est le 30 juin 1980.

Je propose de prolonger ce crédit pour une période indéterminée. Cette mesure bénéficiera à l'industrie manufacturière, au secteur des ressources, à l'agriculture et aux pêcheries.

Je veux faire davantage. Dès maintenant, je propose de porter le taux de base du crédit d'impôt à l'investissement de 5 à 7 p. 100.

Je tiens également à renforcer le soutien au développement régional. Les investissements dans les zones désignées en application de la loi sur les subventions au développement régional donneront droit à un crédit de 10 p. 100 au lieu de 7.5 p. 100 actuellement, sauf dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie. Les zones en question comprennent la majeure partie du Québec, tout le nord de l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan, une partie du Nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et la totalité du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, le taux du crédit sera doublé et passera donc de 10 à 20 p. 100.

Budget—M. Chrétien

● (2042)

L'importance des transports a été soulignée par les premiers ministres en février dernier. Un réseau moderne et efficace de transport est essentiel à la prospérité de ce vaste pays. Je propose donc que les achats de matériel de transport ferroviaire, aérien, maritime ou routier pour de longues distances donnent maintenant droit au crédit d'impôt à l'investissement, au taux de base de 7 p. 100.

Ces changements apportés au crédit d'impôt à l'investissement se traduiront par des avantages de 500 millions de dollars pour la première année complète d'application soit 150 millions de plus qu'en vertu du régime actuel.

Recherche et développement

Un thème qui revenait dans les rapports des groupes d'étude sectoriels que j'ai mentionnés était l'importance d'un soutien approprié à la recherche et au développement.

Le gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures en ce sens. Depuis plusieurs années, les dépenses de R&D peuvent être déduites à 100 p. 100. Le budget de mars 1977 a étendu le crédit d'impôt à l'investissement aux dépenses courantes et en capital de R&D.

En avril dernier, j'ai instauré une nouvelle déduction de 50 p. 100 pour les entreprises qui augmentaient leurs efforts de R&D. Le gouvernement a aussi mis en place un ensemble de subventions directes et de subsides à la recherche industrielle.

Je propose de faire encore plus. Le crédit de base d'impôt à l'investissement pour la R&D sera doublé, passant de 5 à 10 p. 100. Dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, le taux sera porté à 20 p. 100. Je tiens cependant à prévoir une aide particulière pour les petites entreprises. Ces dernières, dans toutes les régions du Canada, auront droit à un crédit d'impôt de 25 p. 100 au titre de la R&D.

[Français]**Fiscalité des ressources**

J'aimerais aborder maintenant la fiscalité du secteur des ressources, et en particulier de l'industrie minière.

Les ministres fédéraux et provinciaux des Finances et des Ressources viennent de terminer un examen approfondi de la fiscalité minière. Le régime fiscal fédéral a été jugé fondamentalement adéquat. On pourrait cependant apporter certaines modifications qui favoriseraient le développement de nouveaux projets. Je veux ouvrir la voie dans ce domaine. Suite à nos dernières réunions, je suis convaincu que les provinces feront leur part.

Je propose donc que le taux d'amortissement des dépenses de développement minier engagées à partir de demain soit porté de 30 à 100 p. 100.

Je propose en outre que, pour les nouvelles mines, le coût des actifs sociaux et des locaux donne droit à l'épuisement gagné. Je prolonge également pour une période indéterminée l'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution, mesure dont l'industrie minière bénéficiera particulièrement.

Aussi, monsieur l'Orateur, les augmentations régionales du crédit d'impôt à l'investissement revêtent également un intérêt particulier pour ce secteur.

Je veux assurer cette industrie du désir du gouvernement fédéral de maintenir l'esprit de coopération fédérale-provinciale qui s'est dégagé de cet examen. Je n'ai pas l'intention d'apporter des changements à la fiscalité qui introduiraient des incertitudes. Je n'atténuerai pas non plus les avantages découlant des réductions fiscales que les provinces pourraient adopter. L'industrie du pétrole et du gaz a aussi bien réagi aux encouragements au fonds de forage. Ces encouragements doivent expirer le 30 juin 1979. J'ai jugé que nous devons continuer à favoriser une exploration active. Je propose donc que cette mesure soit prolongée jusqu'au 31 décembre 1981.

Pâtes et papiers

Je souhaite vivement que l'industrie des pâtes et papiers profite de la situation très favorable créée par le fléchissement du dollar canadien. Elle devrait saisir cette occasion pour se moderniser et assurer ainsi sa compétitivité future. Le gouvernement fédéral et un certain nombre de gouvernements provinciaux collaborent en vue de réduire le coût élevé de l'approvisionnement en bois. Ils étudient également les moyens à prendre pour renforcer et moderniser l'industrie.

Deux des mesures proposées dans ce budget contribueront à cette fin. L'augmentation du crédit d'impôt à l'investissement et sa majoration dans les régions à croissance lente aideront considérablement l'industrie des pâtes et papiers. Celle-ci profitera aussi de la prolongation pour une période indéterminée de l'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution des eaux.

Logement

Je voudrais annoncer deux mesures qui renforceront le soutien que le gouvernement fédéral fournit au logement. En premier lieu, l'encouragement fiscal aux immeubles résidentiels à logements multiples sera prolongé d'un an. En second lieu, les promoteurs pourront déduire leurs frais de maintien des terrains encourus à partir de demain.

[Traduction]**Taxe de vente au niveau des fabricants**

J'en viens maintenant à l'une des mesures les plus importantes de ce budget. Je propose de ramener de 12 à 9 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants, et ce, à compter de ce soir. Cette mesure profitera à tous les produits actuellement soumis à la taxe de 12 p. 100, à l'exception de l'alcool et du tabac.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Je ne fume pas et je ne bois pas beaucoup. L'essence, qui n'est pas soumise au taux *ad valorem* de 12 p. 100, n'est pas touchée par cette mesure. Quant aux matériaux de construction, ils continueront d'être taxés au taux réduit de 5 p. 100.

Budget—M. Chrétien

Cette mesure réduira de 280 millions de dollars les taxes payables au niveau de la fabrication cette année, et de 1 milliard en 1979-1980.

Conformément à la pratique établie, mon collègue le ministre du Revenu national, m'a prié de signaler qu'on n'accèdera pas aux demandes de remboursement de taxe à l'égard des produits sur lesquels la taxe de 12 p. 100 a déjà été acquittée.

Contrairement aux taxes de vente provinciales qui sont perçues au niveau du détail, la taxe fédérale est prélevée au niveau des fabricants et des importateurs. Je souhaite que cette réduction soit transmise aux consommateurs. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé une diminution aussi importante, sans date d'expiration prévue. L'expérience porte à croire que les réductions de ce genre sont effectivement transmises aux consommateurs. J'en appelle aux manufacturiers, aux grossistes et aux détaillants... Je m'étonne de voir sourire le chef de l'opposition (M. Clark). S'il a confiance dans le marché, il devra conclure que la réduction de taxe se répercutera sur le consommateur.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: J'en appelle aux manufacturiers, aux grossistes et aux détaillants pour que les consommateurs bénéficient de cette mesure. Je demande également à mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand), à son ministère, à la Commission de lutte contre l'inflation et au Centre d'étude de l'inflation et de la productivité de suivre la situation de près. Les consommateurs, en surveillant les diminutions de prix, peuvent eux-mêmes contribuer à l'efficacité de cette mesure.

Effet sur l'économie

J'estime que la réduction de la taxe de vente diminuera d'un demi pour cent la hausse de l'indice des prix à la consommation. En outre, il y aura en effet analogue découlant de la proposition du report de la majoration du prix du pétrole et de la diminution de la taxe d'accise sur l'essence annoncée en août.

● (2052)

Ces mesures auront un effet direct sur les coûts salariaux par l'intermédiaire des clauses d'indexation dans des conventions collectives. Fait plus important, un ralentissement de la hausse des prix contribuera à modérer les augmentations dans les nouvelles conventions. La réduction de l'impôt sur le revenu entraînée par l'indexation, la hausse de la déduction pour les frais liés à un emploi et l'abaissement des primes d'assurance-chômage contribueront aussi à atténuer les incitations à demander de fortes hausses des revenus nominaux.

C'est pourquoi je pense que ce budget contribuera sensiblement à contenir les coûts intérieurs après la levée des contrôles. Cela nous permettra de profiter pleinement de l'amélioration de notre situation concurrentielle.

Mes mesures budgétaires permettront évidemment de favoriser plus directement la croissance. Les investissements seront stimulés par l'amélioration du crédit d'impôt à l'investissement. La consommation bénéficiera de l'augmentation du pouvoir d'achat des Canadiens résultant des diminutions de l'impôt sur le revenu et de la taxe de vente.

Je prévois, pour l'an prochain, une augmentation réelle de la production de 4 à 4½ p. cent. J'anticipe une augmentation d'au moins 250,000 emplois. Selon les prévisions, la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation devrait être de

6½ p. cent par rapport à 1978, mais l'augmentation entre les quatrième trimestres de cette année et de l'an prochain devrait être inférieure à 6 p. cent.

Mes prévisions de recettes sont basées sur une progression nominale de 11 p. cent du produit national brut.

Perspectives financières

Monsieur le président, j'aimerais maintenant déposer les prévisions de recettes et de dépenses du gouvernement, les avis de motion des voies et moyens, des renseignements supplémentaires où figurent les détails des mesures proposées ce soir, de même que les deux études mentionnées précédemment. J'aimerais aussi obtenir l'assentiment de la Chambre pour inclure dans le hansard les tableaux habituels sur les comptes du gouvernement, accompagnés des notes explicatives.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

[*Note de l'éditeur: Les tableaux figurent en appendice.*]

M. Chrétien: Pour la présente année financière, je prévois des besoins financiers de 12.1 milliards, à l'exclusion des opérations de change. La hausse enregistrée par rapport aux 11.8 milliards prévus en septembre est due à la réduction de la taxe de vente et aux autres mesures annoncées ce soir.

Je prévois pour 1979-1980 des besoins financiers de 10,750 millions. Ce chiffre dépasse de 1,050 millions ma prévision précédente de 9.7 milliards. Le manque à gagner découlant des mesures que j'ai annoncées ce soir, dont on n'a pas tenu compte dans les prévisions budgétaires antérieures, se chiffre à 1,380 millions. Cependant, l'incidence favorable de ces mesures sur l'économie, ainsi que des corrections mineures apportées aux dernières prévisions, exercera un effet compensateur.

Les besoins financiers diminueront donc de 1,350 millions en 1979-1980, soit 11 p. cent par rapport à cette année. Si l'on tient compte des facteurs particuliers relatifs aux intérêts à payer sur les Obligations d'épargne du Canada, les besoins financiers augmenteraient d'environ 350 millions. On estime que le déficit, calculé selon les comptes nationaux, devrait augmenter de 200 millions.

Ces besoins financiers sont importants, mais il faut les placer dans leur contexte. Ils sont plus faibles que cette année et ils correspondent à une période de chômage et de taux d'intérêt élevés. En outre, les gouvernements provinciaux agissent de façon moins expansionniste que par le passé, principalement en raison des excédents importants enregistrés par les provinces de l'ouest, riches en ressources. La croissance plus rapide du secteur privé, que l'on prévoit à moyen terme, combinée au maintien des restrictions de dépenses, devraient permettre de réduire sensiblement le déficit.

Je pense bien que nos besoins financiers, pour cette année-ci et l'an prochain, pourront être satisfaits sans soumettre les marchés financiers à des tensions excessives.

Conclusion

Monsieur le président, au cours des trois dernières années, les Canadiens ont travaillé avec ardeur et sérieux pour que nous puissions rétablir notre situation concurrentielle sur les marchés internationaux. Nous commençons à en tirer profit. Nos coûts sont maintenant compétitifs, notre balance commerciale s'améliore considérablement depuis quelque temps et nos projets d'investissements se raffermissent.

A la dernière conférence des premiers ministres et lors de discussions entre le gouvernement, les syndicats et les entreprises, on est arrivé à un consensus important. Tous les secteurs reconnaissent que pour édifier une économie forte, il nous faut être compétitifs à l'échelle internationale.

J'ai donc présenté ce soir un budget destiné à raffermir davantage la confiance des Canadiens et à assurer le maintien de cette compétitivité.

Tous sont d'accord que les Canadiens ont un avenir prometteur. Nos ressources, notre peuple, nos institutions et notre liberté font l'envie du monde entier. Bien sûr, nous avons des problèmes. Nous en aurons toujours. Mais, notre pays dispose d'un potentiel de prospérité plus grande encore, et je suis confiant que les Canadiens agiront de façon responsable pour que nous puissions continuer de jouir d'un des plus hauts niveaux de vie au monde, et léguer aux générations à venir un Canada libre, uni et prospère.

Des voix: Bravo!

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en faisant quelques remarques préliminaires ce soir à la suite de l'exposé budgétaire que nous venons d'entendre, je voudrais féliciter le ministre des divers aspects du budget qui seront bénéfiques pour les Canadiens.

Je voudrais parler tout d'abord de la taxe sur les ventes des fabricants réduite de 12 à 9 p. 100. Voici un pas dans la bonne voie. Nous ferons en temps voulu quelques observations sur la méthode qu'a choisie le ministre pour effectuer cette réduction. Le ministre se souviendra que depuis les trois derniers budgets, l'opposition officielle demande instamment au gouvernement d'abaisser la taxe sur les ventes des fabricants au Canada. Le ministre se souviendra aussi que dans nos déclarations, nous estimions qu'il serait plus efficace de réduire la taxe sur les ventes des fabricants dans certains domaines que d'accorder une réduction générale comme il l'a fait ce soir.

Tout particulièrement nous estimions que la construction avait besoin d'un stimulant de la sorte et je suis déçu que le ministre n'ait pas réduit la taxe de 5 p. 100 sur les ventes des fabricants que l'on perçoit dans ce secteur.

● (2102)

Je félicite également le gouvernement d'avoir décidé d'augmenter son aide à la recherche et au développement. Cela a sans doute été l'une des lacunes les plus graves des politiques gouvernementales ces dix dernières années. Les lourdes charges fiscales que l'industrie minière a dû payer aux gouvernements fédéral et provinciaux ont certainement constitué une entrave pour le développement dans notre pays. Permettez-moi de féliciter une fois encore le gouvernement d'avoir choisi, un peu tard, d'être plus généreux à l'égard de ce secteur important.

L'augmentation de la déduction pour frais relatifs à un emploi est sans doute l'une des mesures qui sera le mieux accueillie dans les rangs de l'opposition officielle. A compter du 1^{er} janvier, la déduction dont pourront bénéficier les salariés sera portée de \$250 à \$500. Il n'y a guère que quelques mois, le ministre s'en souviendra, nous avons proposé d'augmenter

Budget—M. Stevens

la déduction pour frais relatifs à un emploi; notre proposition a malheureusement été défaite par les forces gouvernementales.

Je suis déçu, à l'instar, j'en suis sûr, de nombreux Canadiens qui sont à l'écoute ce soir, que le ministre n'ait pas donné suite à notre proposition de rendre déductibles du revenu imposable les intérêts sur hypothèque et les taxes municipales. Non seulement ces deux propositions, envisagées dans le cadre d'un programme sérieux de réduction de dépenses, répondent-elles à un besoin des Canadiens qui possèdent une maison, mais elles permettraient en outre de stimuler notre économie par ailleurs plutôt stagnante. Mais le plus déplorable de tout, c'est peut-être que le gouvernement n'a pas accepté notre proposition visant, par exemple, à cesser d'embaucher 20,000 nouveaux fonctionnaires par année pendant une période de trois ans. A elle seule, cette mesure ferait économiser au Trésor fédéral environ 1.7 milliard de dollars, ce qui aurait permis au gouvernement de donner suite à notre proposition de rendre déductibles du revenu imposable les intérêts sur hypothèque et les taxes municipales, comme l'a expliqué le chef de mon parti en septembre dernier.

Je pouvais difficilement en croire mes oreilles hier quand j'ai entendu le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) contester carrément à la Chambre l'idée de permettre la déduction des intérêts hypothécaires et la déduction des taxes municipales. En fait, il a dit que d'une part, c'était quelque chose pour les riches et que, d'autre part, cela n'aiderait pas les locataires. J'aimerais que le ministre vienne avec moi dans le centre-ville de Vancouver, de Winnipeg, de Toronto, de Montréal ou de Halifax dire aux gens qui ont des hypothèques de 30,000, 40,000 et 50,000 dollars, qu'ils sont d'après le gouvernement, des riches qui n'ont pas besoin d'aide, des capitalistes qu'il ne veut pas aider.

Le ministre des Affaires urbaines a parlé hier des locataires, du groupe que le gouvernement d'en face prétend défendre. Je demanderais à ce ministre, s'il est là ce soir, pourquoi, à son avis, le locataire moyen reste dans un immeuble à appartements? Croit-il que c'est par choix? En fait, la majorité des locataires aimeraient beaucoup quitter leur appartement s'ils avaient les moyens d'acheter une maison dans laquelle ils pourraient vivre. C'est le genre de programme qu'un gouvernement Clark instituera après les prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Un domaine sur lequel le ministre des Finances (M. Chrétien) n'a rien dit de bien précis c'est la petite entreprise. Nous avions déjà fait valoir au premier ministre (M. Trudeau) qu'il y a dix ans une faillite sur dix touchait la petite entreprise au Canada, mais qu'aujourd'hui il s'agit de sept faillites sur dix, par rapport aux États-Unis. Voilà la situation de la petite entreprise et pourtant le budget ne fait pas grand chose pour l'aider. Nous ne manquerons certainement pas de demander au ministre pourquoi il s'est gardé de lui apporter une aide valable et de lui suggérer comment il aurait pu le faire.